Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260130-2026_01_30_08-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 30 Janvier à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 23 Janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, P. CLEC'H, M. BREZELLEC, C. LOUSTAU-CAZALET, J. BALCOU, C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par R. VIBERT J.P. LEC'HVIEN par J.F. RIOU, G. CONAN par J. BALCOU

ETAIENT ABSENTS : Y. SAVARY, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : J. MONBEL

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE 7

DELIBERATION 2026-01-30 - DOSSIER N° 8

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES – ACTUALISATION DES EFFECTIFS

Présentation : S. COMBELAS

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'ancienneté, deux agents peuvent en bénéficier courant 2026.

Par ailleurs, pour remplacer un agent suite à un départ à la retraite, il s'avère nécessaire de recruter un nouvel agent au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe chargé des fonctions d'agent de voirie au 1er Mars 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DECIDE de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal :**

DATE	CREATION	DATE	SUPPRESSION
01/02/2026	Agent de maîtrise Principal	01/02/2026	Agent de maîtrise
01/03/2026	Adjoint Technique Principal 2ème classe	01/04/2026	Agent de maîtrise Principal
16/08/2026	Rédacteur Principal 1e cl –	16/08/2026	Rédacteur Principal 2e cl

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC